

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA CRSA BRETAGNE

**Directeur de la publication**  
Roland OLLIVIER

**Rédaction**  
Roland OLLIVIER, Lionel BRUNEAU,  
Sophie FRAIN, Pascal ROYER  
et Anne LE GAGNE

**Crédits Photos**  
ARS Bretagne, shutterstock

**Impression**  
Edicolor

**Réalisation**  
Le Ciré Jaune

**Dépôt Légal**  
à parution

**N° ISSN**  
2275-931X

Conférence Régionale  
de la Santé et de l'Autonomie  
BRETAGNE

2023

# SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA CRSA 3

LA CRSA EN 2023 :  
QUELQUES DONNÉES 4

FOCUS SUR LES TRAVAUX  
AUTOUR DU PRS 3 ET PRSE 4 8

LES TRAVAUX DE LA CRSA 10

TRAVAUX DES COMMISSIONS  
SPÉCIALISÉES 11

CTS ET CRSA : UNE VOLONTÉ  
COMMUNE DE COORDINATION 20

ANNEXES 22

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

**ROLAND OLLIVIER**  
Président de la CRSA Bretagne



### REGARDER EN FACE SES DIFFICULTÉS ET CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ EN BRETAGNE

L'année 2023 s'est déroulée avec son cortège de difficultés rencontrées par la population dans l'accès aux soins et à l'accompagnement. Les tensions ont été fortes en période estivale, notamment sur le front des urgences.

Les EHPAD, sont entrés aussi, pour ne citer que cet exemple, dans une crise financière aigüe, laquelle perdure.

Cette situation soulevée par les milieux professionnels et les représentants des usagers a fait l'objet de prises de positions de notre instance tout au long de ses séances plénières ou en commission.

Elle a eu aussi une influence dans l'expression de l'avis de la CRSA sur **le Projet Régional de Santé (PRS)**.

La démocratie en santé, s'est exprimée en la circonstance.

Le vote négatif enregistré, n'a pas signifié pour autant la fin des travaux de la CRSA pour se projeter dans un avenir souhaitable.

En effet la CRSA a préparé avec la directrice générale de l'ARS **un contrat de méthode** pour retenir des points fondamentaux du PRS et prioriser les actions en matière de santé dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et du soin. Ce travail a fait l'objet d'un avis favorable de la CRSA en décembre 2023.

Notre instance, n'est pas décisionnaire, elle émet des avis, certains prévus au plan réglementaire comme par exemple sur les zones prioritaires concernant l'installation de professionnels libéraux, d'autres modes d'expression sont pris de son propre chef, **comme sur la situation des EHPAD précitée.**

Elle est aussi **obligatoirement consultée par exemple sur la stratégie d'investissement régional en santé ou sur les éléments du Fonds d'intervention régional (FIR)**. Ce type de compétences de la CRSA doit être pleinement exercé, c'est un gage de transparence pour les différents acteurs du système de santé, dont les usagers.

En 2022, lors de la préparation du projet régional de santé, il a été organisé **une consultation citoyenne en ligne**. Ses résultats ont alimenté la CRSA dans ses ateliers de travail, notamment. Le contrat de méthode signé cette année avec la directrice générale de l'ARS est aussi une forme de respect des engagements pris avec ceux qui ont pris la peine de donner leur avis, **ce, sous la forme de priorités comme sur l'accès à la santé, l'attractivité des métiers, le travail sur les territoires et la participation des usagers.**

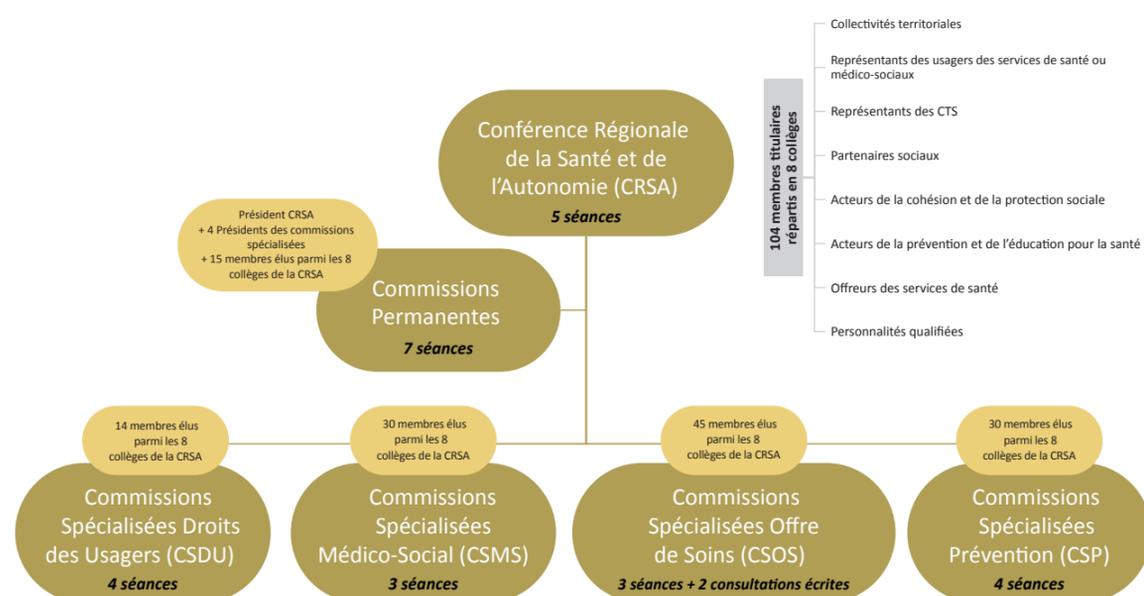
**La vie de la CRSA c'est aussi le travail de ses commissions** portées par l'engagement de leurs présidents et de leurs membres. Cela demande beaucoup d'énergie et de temps. Il faut en remercier pour cela, celles et ceux qui assurent le pilotage de ces instances et participent assidûment à leurs séances.

Dans les prochains mois et les prochaines années, toujours avec cette idée d'être pratique, les actions de santé seront de plus en plus définies sur le terrain et mises en œuvre en fonction des caractéristiques des territoires. Déjà ce travail a été accompli dans les « Conseils nationaux de la refondation : CNR santé » **par les Conseils Territoriaux de santé (CTS)**. CRSA et CTS, dans le respect des missions et compétences de chacun, œuvrent ensemble et se concertent régulièrement.

La CRSA est peu connue du grand public, avec peu d'écho médiatique. C'est sans doute préférable tant que nos concitoyens ne peuvent en apprécier le rôle dans leur rapport quotidien à la santé. C'est une ambition de longue durée pour notre instance, qui ne dispose que de sa force de recommandation mais qui est **riche de l'ensemble de ses composantes : professionnels, élus, usagers.**

# LA CRSA EN 2023 : QUELQUES DONNÉES

## ORGANISATION ET COMPÉTENCES



## COMPÉTENCES DE LA CRSA :

Conformément au Code de la Santé Publique, la CRSA rend un avis sur :

- le Projet régional de santé (PRS) ;
- les projets d'arrêtés du directeur général de l'Agence Régionale de Santé qui déterminent pour chaque profession les zonages ;
- le schéma interrégional de santé ;
- le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé préparé par la CSDU ;
- les priorités d'actions de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de sa politique de réduction des inégalités de santé dans la région ;
- les orientations et un point d'étape annuel sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé ;
- les orientations stratégiques annuelles d'utilisation du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- le Plan régional santé environnement (PRSE).

Elle est également associée aux travaux d'évaluation du **Projet régional de santé** et de la gestion des crises sanitaires.

## FOCUS SUR LES THÈMES ABORDÉS ET LES AVIS ÉMIS AU COURS DES INSTANCES DE 2023

### Séance plénière du 17 janvier à l'espace Montcalm à Vannes :

Cette séance exceptionnelle a consisté en un séminaire en vue d'émettre des recommandations pour la rédaction du Projet régional de santé 2023-2028.

### Séance plénière du 21 mars à la Fondation Ildys à Pérharidy :

- Point d'avancement sur l'élaboration du PRS 3 ;
- Point d'avancement sur l'élaboration du PRSE 4 ;
- Point d'étape sur le retour d'expérience relatif à la gestion de la crise Covid ;
- Avis sur le bilan d'utilisation du FIR 2022 et les orientations stratégiques 2023 du FIR.





### Séance plénière du 4 juillet à l'hôtel de Ville de St Briec :

- Contributions de la CRSA au PRS 3 et PRSE 4 ;
- Avis favorable à la révision du zonage médecins libéraux ;
- Présentation du rapport annuel d'activités 2022 de la CRSA.

### Séance plénière du 17 octobre au Pôle St Héliier à Rennes :

- Avis défavorable sur le PRS 3 ;
- Avis favorable au PRSE 4.



### Séance plénière du 19 décembre à Lorient agglomération :

- La matinée était consacrée aux enjeux et orientations régionales en matière de prévention promotion de la santé. Des intervenants identifiés par les CTS se sont succédés pour présenter des initiatives dans le domaine ;

## Focus sur les territoires : les CTS et la promotion de la santé - prévention

Horaires	CTS	Intervenant	Thématique
1	Bretagne Atlantique	Marie-Françoise Le Gallo	Le théâtre forum pour l' <u>empowerment</u> dans la relation soignant soigné
2	Lorient Quimperlé	Hélène Denoual, <i>Cheffe de projet coordination territoriale en éducation thérapeutique</i>	Les semeurs de santé
3	Dinan - Saint Malo	Alexis Meunier, <i>Coordonnateur Cadre SSIAD/SPASAD, Vvv</i>	Présentation de l'application Présage, pour la coordination des intervenants à domicile auprès des personnes âgées
4	Finistère	Dr Hutin et Mme Nathalie Fremin (coordinatrice générale des soins et directrice déléguée du pôle santé publique)	« Sur la route », action en dispositif d'aller-vers les publics en situation de précarité »
5	Armor	David Belleguic +/- chargé de mission CPTS	Journée Hypertension artérielle 2023
6	Haute-Bretagne	Didier Gilbert	Retour d'expérience du CTS Haute-Bretagne Des missions promotrices de santé

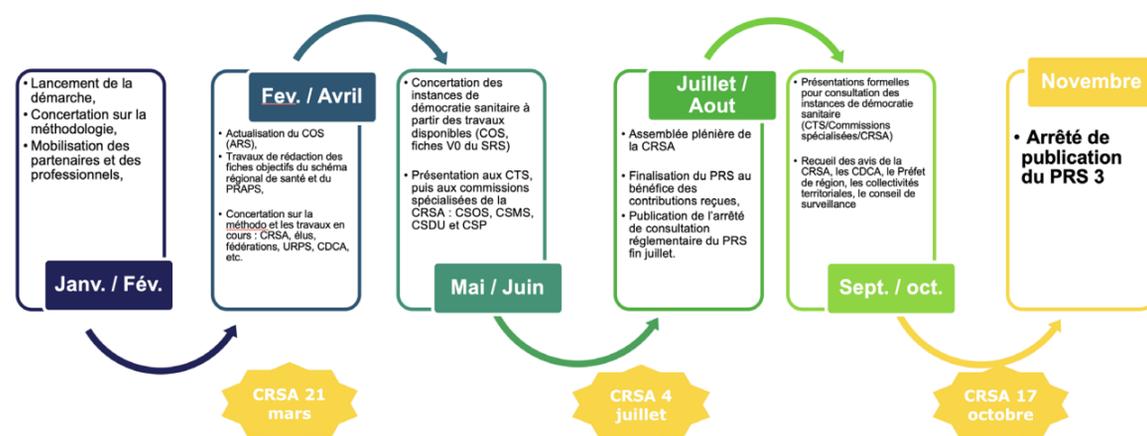
→ CTS Cœur de Breizh : Le dispositif « Ateliers cuisine pour aides-soignants en maintien à domicile, pour améliorer l'état nutritionnel des personnes âgées »

- Avis sur la révision du zonage orthophonistes.

# FOCUS SUR LES TRAVAUX AUTOUR DU PRS 3 ET PRSE 4

## TRAVAUX AUTOUR DU PRS 3

Au terme des travaux de diagnostic conduits au cours de l'année 2022, la CRSA s'est vu présenter la **méthodologie**, les **modalités de concertation** ainsi que le **calendrier prévisionnel de l'élaboration du Projet régional de santé 2023-2028** proposés par l'ARS Bretagne.



D'avril à mi-juillet 2023, les instances de démocratie se sont réunies et ont régulièrement pu s'exprimer et apporter leurs contributions sur le contenu du projet de PRS3 : [Les contributions des partenaires au PRS 3 | Agence régionale de santé Bretagne \(sante.fr\)](#)

Dans le cadre du processus de consultation réglementaire organisé par l'ARS Bretagne, la CRSA et ses commissions spécialisées ont exprimé un avis sur le projet de PRS3 présenté par l'ARS Bretagne.

La Commission permanente en séance du 11 octobre a tenu

à souligner la qualité du dialogue et de pédagogie instaurée avec les équipes de l'ARS. Toutefois, lors de sa séance plénière, **le 17 octobre, la CRSA s'est prononcée défavorablement sur le PRS 3.**

Cependant, afin de maintenir une dynamique de concertation, la CRSA et l'ARS ont convenu de formaliser un contrat de méthode en vue d'accompagner au plus près des territoires la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé 2023-2028.

## TRAVAUX AUTOUR DU PRSE 4



Lors de la séance plénière du 21 mars 2023, Nathalie Le Formal, Directrice de la santé publique, a présenté aux membres de la CRSA la trame du futur PRSE. A cette occasion, la CSP a été mandatée pour constituer un groupe de travail chargé de préparer l'avis de la CRSA.

Après un webinaire de présentation, les membres du groupe de travail ont pu préparer un avis pour la séance plénière du 17 octobre. **La CRSA s'est prononcée favorablement sur le projet de PRSE4.**

## ÉLABORATION D'UN CONTRAT DE MÉTHODE

Cette proposition de cadre méthodologique est une réponse aux attentes exprimées par la CRSA dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par les professionnels de santé et les bretons. L'ARS Bretagne et ses partenaires de la démocratie en santé ont souhaité maintenir la **dynamique de concertation** au-delà de la publication du PRS 2023-2028, afin de co-construire une méthodologie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des priorités de santé à l'échelle des territoires de santé et de la région.

Ce contrat définit des principes et des modalités de travail concertés et priorités avec les représentants de la démocratie en santé concernant le PRS 2023-2028. Il s'attache ainsi à **favoriser une participation de toutes les parties prenantes au regard des priorités retenues pour la santé des bretons.** Le document aspire également à favoriser une mise en œuvre opérationnelle et rapide des actions dans les territoires, en réponse aux besoins de santé locaux. Le contrat de méthode pose notamment le principe de feuilles de route territoriales, qui seront élaborées avec les 7 Conseils territoriaux de santé (CTS).

A partir d'un diagnostic territorial partagé avec les acteurs locaux, les CTS seront appelés à définir des orientations prioritaires sur **un socle commun de 4 thématiques** :

- **Accès à l'offre de soins et d'accompagnement**, notamment des personnes vulnérables et fragiles ;
- **Ressources humaines en santé** et attractivité des territoires ;
- **Actions de prévention et de promotion** de la santé et de santé environnementale ;
- **Association des usagers, des représentants des usagers et des populations** concernées dans les domaines retenus par le CTS.

En complément, **un plan d'actions territorial** sera élaboré et régulièrement mis à jour pour définir, piloter et suivre les actions prioritaires retenues. Il intégrera notamment les actions menées par l'ensemble des acteurs du système de santé, qu'il s'agisse entre autres des contrats locaux de santé (CLS) qui mobilisent les collectivités locales, des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou encore des établissements et services de santé.

Au niveau régional, le contrat de méthode permet à la CRSA de **prioriser ses travaux sur des thèmes spécifiques**, en cohérence avec le diagnostic régional partagé fin 2022 : accès à la santé, prise en charge des personnes vulnérables, santé mentale, organisation des soins urgents.

**La signature conjointe du contrat de méthode par le Président de la CRSA et la Directrice générale de l'ARS Bretagne le 24 janvier 2024 a constitué une étape stratégique et structurante pour la démocratie en santé et la politique de santé au service des bretons.**





## LES TRAVAUX DE LA CRSA

### AVIS RÉGLEMENTAIRES

**Bilan d'utilisation du Fonds d'intervention régional (FIR) 2022 :** le 21 mars 2023, l'assemblée plénière prend acte du bilan présenté.

**Orientations stratégiques d'utilisation du FIR 2023 :** le 21 mars, l'assemblée plénière approuve les orientations présentées.

**Zonage médecins :** le 04 juillet 2023, l'assemblée plénière rend un avis favorable à la révision du zonage médecins.

**Projet régional de santé 2023-2028 :** le 17 octobre 2023, l'assemblée plénière de la CRSA rend un avis défavorable.

**Projet régional de santé environnement 2023-2027 :** le 17 octobre 2023, l'assemblée plénière de la CRSA rend un avis favorable.

**Zonage orthophonistes :** le 19 décembre 2023, l'assemblée plénière de la CRSA émet un avis favorable, assorti de trois vœux :

- Le desserrement du numerus clausus ;
- L'augmentation du nombre de places en formation à l'échelon régional ;
- Le soutien auprès de tous les acteurs du champ de l'enfance engagés dans des démarches préventives et d'accompagnement permettant de moins recourir aux soins d'orthophonie

### ALERTES ET MOTIONS

Lors de sa séance du 19 septembre 2023, **les membres de la Commission permanente ont été saisis par les représentants des instances professionnelles et des usagers sur les graves difficultés que rencontre le système de santé, aggravées en période estivale, et plus particulièrement les EHPAD.**

Leurs préoccupations portaient précisément sur :

- Les impasses budgétaires auxquelles sont confrontés les établissements ;

- Les problèmes d'effectifs rencontrés, avec une aggravation au cours de la récente période estivale (les deux étant liés de par le surcout conséquent de l'intérim).

Dans ce contexte, le Président de la CRSA a relayé cette préoccupation auprès de la Directrice générale de l'ARS Bretagne et des Présidents des conseils départementaux au travers d'un courrier (cf. annexe 1). Des éléments de réponse ont été formalisés de la part de l'ARS (cf. annexe 2).

## TRAVAUX DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

### COMMISSION SPÉCIALISÉE DROIT DES USAGERS (CSDU)

#### Le temps des travaux sur le PRS3

Une partie des travaux de la CSDU ont été consacré aux travaux du PRS3.

Il y a d'abord eu les travaux liés à l'évaluation puis il y a eu la contribution au PRS3 avec la production d'un avis de chacune des commissions spécialisées. Pour ce faire, 2 séances de la CSDU ont été en partie consacrées au PRS3.

Il y a également eu une session de travail commune avec les Conseils Territoriaux de Santé en juin 2023 afin d'apporter un avis sur les fiches traitant de l'engagement des usagers, de la démocratie en santé et du partenariat en santé.

**La CSDU a donné un avis favorable avec réserves au PRS3** (pour rappel, la CRSA Bretagne a donné un avis défavorable).

#### Travail en ateliers lors d'une séance plénière le 8 juin :

- **Fiche 8.2 :** conduire une politique régionale en faveur de la bienveillance ;
- **Fiche 9.2 :** mieux prendre en compte l'expérience des usagers dans le système de santé ;
- **Fiche 9.4 :** conforter le rôle des usagers au sein du réseau des instances de démocratie en santé ;
- **Fiche 9.5 :** développer la participation citoyenne dans la mise en œuvre de la politique régionale de santé.



## Les travaux sur le rapport annuel droits des usagers

Le rapport annuel droits des usagers, dans la continuité des années précédentes est composé de 2 parties :

- Une première partie qui reprend le cahier des charges national ;
- Une seconde partie qui fait un focus sur la « Vie affective, sexuelle, intime et relationnelle des personnes en situation de handicap ».

Ces travaux ont été menés avec le soutien de l'ORS Bretagne et l'analyse des données a été réalisée par le groupe de travail de la CSDU dédié au rapport annuel droits des usagers.

Au travers de l'analyse de ce rapport, on constate que, globalement, il n'y a pas d'évolutions majeures par rapport à l'année précédente, malgré la sortie de crise COVID-19.

## Les perspectives 2024

La CSDU a fait le choix de proposer une nouvelle version du rapport annuel droits des usagers.

Cette nouvelle proposition intégrera :

- **2 à 3 focus thématiques** qui pourront changer chaque année avec une thématique récurrente qui sera le suivi et le bilan du traitement des plaintes et des réclamations avec un objectif de nombre de page limité (Maximum 20)
- **Des profils établissements** qui seront transmis à chaque établissement ayant transmis son rapport annuel droit des usagers

## Les préconisations relevées par les membres de la CSDU sont les suivantes :

- **Développer les formations patients professionnels**, communiquer sur les diverses possibilités de faire une réclamation (Conseil de l'Ordre par ex ...)
- **Renforcer** très sérieusement **le maintien des parcours de soin** ainsi que réduire les ruptures de ces mêmes parcours ;
- **Développer le champ de la santé mentale** qui est, depuis de nombreuses années le « parent pauvre » de la santé, entre autre, en construisant une collaboration étroite entre les CTS et la CRSA.

Nous regrettons que la prévention ne soit pas encore aussi efficace, la culture française privilégiant hélas le curatif au préventif, un indicateur en donne l'exemple criant : le dépistage des cancers du sein et colorectal.

Un certain nombre de handicaps ne sont pas suffisamment soutenus par des aides dans le milieu scolaire, ce qui est dommageable pour la suite des études des personnes atteintes de pathologies importantes et invalidantes

En résumé, nous préconisons **une plus grande collaboration entre les professionnels et les usagers**, dans tous les registres, car la santé est un bien à la fois individuel mais aussi un bien commun.

**TRAVAILLONS TOUS ENSEMBLE POUR DE MEILLEURS PARCOURS DE SOINS.**

En 2024, la CSDU soutiendra l'ARS dans le déploiement d'un nouveau label : **le label engagement des usagers**. Ce label viendra encourager, soutenir et valoriser les dynamiques régionales dans le champ de l'engagement des usagers.

Ces porteurs de projets se verront récompensés lors de la journée régionale de l'engagement des usagers du 14 novembre 2024.

## COMMISSION SPÉCIALISÉE MÉDICO-SOCIALE (CSMS)

Pour notre commission, l'année 2023 a été, en grande partie, consacrée à apporter ses contributions au futur Projet régional de santé dans un cadre contraint par un agenda particulièrement « resserré », l'ensemble dans un contexte d'évolution et de transformation de l'offre.

Dès le début de nos échanges, nous avons considéré que les actions sur les déterminants de santé confortant la prévention et la promotion de la santé étaient essentielles pour les personnes âgées ou en situation de handicap, à savoir :

- L'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable ;
- La pratique de l'activité physique ;
- La prévention des addictions avec ou sans substance ;
- La vie affective, sexuelle et relationnelle ;
- La prévention du suicide.

Au-delà de ces 4 sujets initiaux, nous avons abordé plusieurs sujets transversaux du PRS favorisant l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, à savoir :

- Le développement des dispositifs de coordination ;
- La prise en charge périnatale et l'accompagnement des 1000 premiers jours de l'enfant ;
- L'accès à la prévention et aux soins des populations les plus défavorisées (PRAPS) ;
- La qualité et la sécurité des soins et des accompagnements ;
- La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance ;
- La pertinence des soins et l'organisations des parcours de santé ;
- La réflexion éthique dans le système de santé ;
- Le partenariat entre usagers et professionnels et le soutien aux aidants.

Puis dans un second temps, nous avons analysé plus spécifiquement les actions en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes âgées ou handicapées inscrites dans la thématique 7 du PRS.

Unanimement, nous considérons que l'autonomie doit être abordée comme **un état complet de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social**, quelques soient les situations liées au handicap ou à l'âge. En ce sens, il convient d'aborder l'autonomie dans sa globalité afin de sortir des silos administratifs et territoriaux et de mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au cœur de politiques publiques.

La thématique 7 du PRS se décline en 8 objectifs sur lesquels, à l'occasion de la CRSA plénière du 4 juillet 2023, nous avons émis un certain nombre de commentaires et de points de vigilance construits autour des recommandations des différentes fédérations d'acteurs et associations d'usagers.

**Les objectifs « 7.1 / 7.2 » concernent la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées.**

Les enjeux sont de prendre en compte l'augmentation des besoins liée à la double révolution démographique (vieillesse) et épidémiologique (maladie chronique) tout en accompagnant les « structures » dans leur transformation vers un « virage domiciliaire ».

Les points de vigilance mis en avant par la commission sont de :

- Consolider les coopérations territoriales « vertueuses » : les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), les Centres de Ressources Territoriaux (CRT), les Communautés Professionnelles de Territoire de Santé (CPTS), etc ;
- Diversifier et rendre visible les solutions d'accueil temporaire et de répit ;
- Accompagner la transformation des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en Services d'Accompagnement à Domicile (notamment SAD territoriaux) ;
- Fluidifier les parcours des personnes âgées par l'hébergement temporaire post hospitalisation.

**Les objectifs « 7.3 / 7.4 » visent à améliorer l'accompagnement des résidents en EHPAD et à renforcer les coopérations territoriales au service des personnes âgées.**

Les enjeux sont d'accompagner les EHPAD face au défi de la perte d'autonomie et notamment aux besoins des personnes âgées avec des troubles cognitifs, de favoriser la transformation immobilière et organisationnelle des EHPAD, de renforcer le rôle des usagers et la démarche éthique et de réduire les disparités territoriales sources d'inégalités.

Les points de vigilance mis en avant par la commission sont de :

- Rendre effectifs les appuis sanitaires sur l'ensemble du territoire : les Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG), les Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP), l'Hospitalisation A Domicile (HAD) etc ;
- Identifier les protocoles de coopération locaux comme actions d'innovation : lien avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) ;
- Inscire la réflexion sur une évolution architecturale « vers l'EHPAD de demain ».

**L'objectif « 7.5 » ambitionne d'améliorer le repérage, le diagnostic et l'accompagnement précoce des écarts de développement chez l'enfant, pouvant entraîner un handicap.**

Les enjeux sont d'organiser un parcours de repérage, de diagnostic, et d'accompagnement précoce, sécurisé et fluide et de permettre, le cas échéant, la reconnaissance d'un handicap et le déclenchement des droits et de l'offre de services et de soins en prenant en compte la parole des parents et en développant leur pouvoir d'agir.

Les points de vigilance mis en avant par la commission sont de :

- Réduire les délais et les listes d'attente en soutenant la précocité de l'accueil dans les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et les Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ;
- Sensibiliser et former les acteurs de 1ère ligne au repérage / dépistage et les acteurs de 2ème ligne aux modalités de diagnostic et d'accompagnement adapté ;
- Promouvoir les centres ressources et équipes d'appui (voire des équipes de soins spécialisés) ;
- Développer les actions de guidance familiale.

**L'objectif « 7.6 » aspire à renforcer l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.**

Les enjeux principaux sont de considérer l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire comme un enjeu fondamental d'égalité, socle d'une société plus juste et de construire les coopérations ESMS / établissements scolaires permettant d'adapter les réponses au plus près des besoins des enfants.

Les points de vigilance mis en avant par la commission :

- Appuyer et soutenir l'expertise des ESMS auprès des communautés éducatives, favoriser la coopération des acteurs et promouvoir le fonctionnement en « dispositifs intégrés » permettant d'adapter l'accompagnement et le mode de scolarisation aux besoins évolutifs de l'enfant ;
- Faciliter les prises en compte des besoins périphériques pour l'inclusion scolaire (transport, aménagements des locaux, accueil périscolaire) ;

- Essaimer sur le territoire Breton des pôles ressources « petite enfance ».

En 2022, une feuille de route régionale a été établie avec pour objectif d'impulser une dynamique d'externalisation des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) des ESMS vers les établissements scolaires. Pour autant, nous sommes toujours en attente d'un texte réglementaire qui vienne faciliter le développement des Dispositifs d'Accompagnements Médico-Educatifs (DAME) en permettant une plus grande souplesse dans les modalités d'accueil et en simplifiant les démarches d'orientation en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**L'objectif « 7.7 » favorise l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.**

Les enjeux sont de développer le pouvoir d'agir des personnes dans leurs choix professionnels et de formation et de diversifier les accompagnements dans l'emploi de droit commun et dans le milieu protégé en favorisant les parcours évolutifs et souples.

Les points de vigilance mis en avant par la commission :

- Consolider et développer la montée en puissance de l'emploi accompagné (plateforme départementale de l'emploi accompagné notamment) ;
- Mettre en œuvre le plan de transformation des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ;
- Accroître la collaboration entre milieu ordinaire et secteur médico-social ;
- Favoriser la participation des différents acteurs : services publics de l'emploi, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publiques (FIPH), Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Conseil régional, Conseils départementaux, réseaux d'entreprises, etc.).

**Même si cet objectif n'est pas inscrit dans la thématique 7, nous souhaitons faire un focus sur l'objectif « 5.1 » du PRS qui cherche à développer une politique de santé mentale partenariale et territoriale.**

Les enjeux sont d'adopter une approche globale et transversale de la santé mentale et de replacer les personnes concernées au centre de l'action en favorisant leur autonomie dans une perspective de rétablissement.

Les points de vigilance mis en évidence :

- Repérer et prendre en charge précocement les troubles psychiatriques débutants (« aller vers » en prévention des crises) ;
- Renforcer l'offre pour les jeunes dans le domaine de la prévention, du soin et de l'accompagnement ;
- Accompagner les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) et les Contrats Locaux de Santé Mentale (CLSM) en lien avec les dispositifs de coordination existants (DAC, CPTS) ;
- Appuyer le réseau des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), des collectifs d'entraide et de pair-aidance.

**L'objectif « 7.8 » conforte l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.**

Les enjeux sont de favoriser une offre de santé de droit commun pour les personnes en situation de handicap et si besoin de déployer une offre de soins dédiée.

Les points de vigilance mis en avant par la commission :

- Mieux prendre en charge la douleur des PSH (favoriser le recours aux structures spécialisées « douleur chronique », HAD, soins palliatifs) ;
- Identifier des référents handicap dans chaque établissement de santé (et animer le réseau « handicaces ») ;
- Accompagner le déploiement des programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en lien avec l'objectif 5.5 du PRS sur les filières « maladies rares » ;
- Accompagner l'organisation d'offres régionales spécifiques

comme sur les soins bucco-dentaires ou handignyco.

Même si ce PRS annonce de nouvelles ambitions que nous ne pouvons que reconnaître, nous ne pouvons que considérer que le secteur de l'autonomie est en tension face aux contraintes économiques, financières et humaines.

Problèmes d'attractivité, de rémunération, de formation, ... Sans réelle prise en compte des besoins des personnes accompagnées et de leurs aidants, sans moyens supplémentaires à la hauteur des besoins, les réponses resteront partielles et insatisfaisantes.

C'est dans ce sens que la CSMS a émis **un avis défavorable à ce nouveau PRS** le 17 octobre 2023 en séance plénière au Pôle St Hélière à Rennes.

Nous insistons sur la qualité des échanges et des travaux avec nos interlocuteurs de l'ARS au cours de nos différentes réunions de travail. Mais dès le début, nous avons insisté sur la nécessité de nous appuyer sur un outil de programmation de type PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie). Le contrat de méthode finalement signé par la Directrice Générale de l'ARS nous laisse à penser que nous y parviendrons.

C'est dans ce sens que les membres de la commission s'engageront résolument sur la déclinaison des objectifs concernant les « 50 000 nouvelles solutions » en faveur des personnes en situation de handicap en 2024 et pour les années à venir.

*« En qualité de Président de la commission spécialisée médico-sociale, je tiens à remercier Mme Duigou, vice-Présidente, les membres de la commission pour leur disponibilité et leur participation ainsi que l'ensemble des services de l'ARS pour la qualité et la transparence de nos échanges. »*

Lionel BRUNEAU

## COMMISSION SPÉCIALISÉE OFFRE DE SOINS (CSOS)

« Dans un premier temps, en tant que Présidente de la CSOS, je tiens à remercier l'ensemble des membres de la CSOS qui par leur engagement, leur travail, leur présence et leur avis contribuent à faire vivre la démocratie en santé en Bretagne. »

Anne LE GAGNE

Pour rappel en application de l'article D1432-38 du Code de la Santé Publique, la CSOS contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins. L'Agence Régionale de Santé, avant de prendre une décision, consulte la CSOS cette plusieurs sujets :

- Les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins ;
- Les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation relatives aux projets mentionnés à l'article L. 6122-1, les projets de décisions portant révision ou retrait d'autorisation prévues à l'article L. 6122-12 ainsi que les projets de décisions de maintien de la suspension, de retrait ou de modification d'autorisation prévues à l'article L. 6122-13 ;
- La politique en matière d'implantation et de financement de maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé et maisons médicales de garde ;
- Les projets et actions visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé sur les territoires ;
- Les projets d'expérimentations dans le champ de l'organisation des soins, concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins ;

- L'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, en ambulatoire et dans les établissements de santé ;
- L'organisation des transports sanitaires et son adéquation aux besoins de la population ;
- La création des établissements publics de santé autres que nationaux et des groupements de coopération sanitaire mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 6133-7, en application de l'article L. 6141-1, ainsi que la modification de la liste des centres hospitaliers régionaux, en application de l'article R. 6141-14 ;
- Les projets de mesures de recomposition de l'offre que le Directeur général de l'agence régionale de santé envisage de prendre en vertu des dispositions de l'article L. 6122-15 dans sa rédaction antérieure à l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- La politique en matière de contractualisation avec les titulaires d'autorisation ainsi que les autres offreurs de services en santé.

« En 2023, les membres de la CSOS ont suivi et participé activement à l'ensemble de nos travaux. La mobilisation des représentants est au rendez-vous ce qui permet une vraie vie de la démocratie en santé. Chaque représentant des différents collèges est entendu et participe ainsi aux besoins de santé des bretonnes et des bretons. »

activement à l'ensemble de nos travaux. La mobilisation des représentants est au rendez-vous ce qui permet une vraie vie de la démocratie en santé. Chaque représentant des différents collèges est entendu et participe ainsi aux besoins de santé des bretonnes et des bretons. La qualité des échanges est à mettre en avant comme un signe de maturité de plus en plus grande de cette instance dans un contexte de difficultés d'accès aux soins, de tensions hospitalières et de pénuries de ressources humaines. »

Anne LE GAGNE

En 2023, la CSOS a été mobilisée sur l'élaboration et l'adoption du PRS 3 :

- Méthodologie d'élaboration du PRS 3 ;
- Zonage de l'offre hospitalière du PRS 3 ;
- Travaux d'élaboration du PRS 3 (Fiches objectifs) ;
- Préparation de l'avis de la CRSA sur le schéma régional en santé.

Dans le cadre de son activité "classique", la CSOS a eu à examiner :

- Le bilan 2022 des exercices coordonnés pluri-professionnels ;
- Celui des dispositifs d'appui à la coordination ;
- La révision zonage médecins ;
- La révision zonage orthophonistes.

La CSOS a étudié et émis des avis concernant des dossiers d'autorisations d'activité de soins en lien avec la fin du PRS 2 :

- 4 demandes d'équipements matériels lourds ;
- 2 demandes d'autorisations d'activités de soins ;
- 4 transferts géographiques d'activité ;
- 2 transferts juridiques.

**L'ensemble des avis de la CSOS et contributions éclairées ont été suivies par la Directrice générale/la directrice générale de l'ARS.**

La CSOS reste plus que jamais soucieuse de l'organisation des soins ainsi que de la qualité, la sécurité et l'équité dans l'accès aux soins des bretonnes et bretons.

« 2024 sera très dense avec plus de 9 jours de travail en partie liés à la révision des Objets quantifiés de l'offre de soins (OQOS) ».

« Parions ensemble que nous continuerons dans le respect des différences de chacun à observer des transversalités propices, à faire converger des compréhensions d'acteurs éloignés comme autant de moteurs de partage et de dynamisme. Nous continuerons au-delà des éléments techniques à favoriser la place de l'humain motivation première de nombre d'acteurs.

Saluons enfin, la qualité des professionnels de l'ARS présents à la CSOS pour leur écoute et leur professionnalisme en appui de nos échanges. »

## COMMISSION SPÉCIALISÉE PRÉVENTION (CSP)

« Je tiens à renouveler mes remerciements à Thierry Prestel, vice-Président de la CSP, pour son engagement à mes côtés, mais également à l'ensemble des membres titulaires et suppléants qui sont restés très présents tout au long de cette année 2023, lors de nos temps de réunion. Je n'oublie pas les équipes de l'ARS qui nous accompagnent et sont toujours disponibles quel que soit le sujet ou la demande.

*Le format mixte, présentiel et distanciel, n'est pas toujours confortable, mais nous continuons à le proposer afin de permettre aux plus éloignés et à ceux qui ont des difficultés à se déplacer de se joindre aux échanges. »*

Sophie FRAIN (Présidente de la CSP)

L'année 2023 a été une année pleinement remplie avec l'élaboration du PRS et du PRSE. Concernant le PRS3, afin d'éviter la dispersion, nous avons choisi, en dialogue avec l'ARS, de nous concentrer sur un nombre limité de thèmes centraux (comme les déterminants et les inégalités sociales de santé) ou insuffisamment pris en compte précédemment (comme la santé des femmes).

Concernant le PRSE4, il a été décidé de former un groupe de travail, ouvert aux membres de la CSP, en invitant également les présidences et les membres des autres commissions spécialisées. Dans ce cadre, nous avons eu trois temps d'échanges, dont un webinaire organisé à notre demande par l'ARS. Suite à ces temps forts, de façon collégiale, un avis a été proposé au vote et adopté lors de la plénière CRSA de décembre 2023 (cf. annexe 3).

Nous avons voulu, comme décidé lors des réunions qui se sont déroulées en 2022, continuer à aborder **le thème de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité** sous l'angle :

- Les écrans et l'activité physique à tous les âges : comment agir positivement ? ;
- « L'école du dehors » et ses bénéfices pour la santé physique et mentale.

Nous nous sommes questionnés sur la manière d'améliorer la cohérence entre ce que nous prônons et nos propres pratiques lors de nos séances de commissions, plénières, mais également lors de nos activités, qu'elles soient professionnelles, bénévoles ou personnelles. Nous mettons donc en place **des pauses actives** lors de nos réunions, et incitons également à cette pratique lors des séances plénières.

Avec les encouragements de l'ARS et le soutien du Président de la CRSA, nous avons aussi décidé de proposer une signature à intégrer dans nos mails, afin d'exprimer l'engagement de la démocratie en santé :

L'activité physique grande cause nationale 2024 : la CRSA Bretagne s'engage !



Mais nous avons également abordé d'autres sujets de promotion de la santé et de prévention tels que :

- **Mon bilan prévention**, initiative nationale, que nous a présentée l'ARS Bretagne ;
- **La présentation de la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV)** en collège, puis les premiers constats à l'automne 2023 ;

- **Le projet Passeport promotion de la santé et prévention initié par les CTS Dinan Saint-Malo et d'Armor** et soutenu par l'ARS dans le cadre du CNR (Conseil National de la Refondation).

Un groupe de travail s'est formé et réuni au même rythme que les CSP, dans le but de proposer une journée régionale consacrée à la promotion de la santé et à la prévention. Le choix a été fait de présenter des projets concrets, issus de territoires et qui ont mis en lien différents partenaires pour mener les actions.

**La Journée « Territoire et partenariats : pour une approche globale de la santé » aura lieu le 19 novembre 2024, à Vannes.**

Et pour clôturer cette année 2023, sur proposition de Roland Ollivier, Président de la CRSA, **nous avons organisé la matinée de la plénière CRSA de décembre 2023**, entièrement consacrée à la promotion de la santé et à la prévention. Chaque CTS a été invité à y présenter l'un de ses travaux.

Je tiens à remercier les Présidents d'avoir travaillé avec nous à cette belle matinée.

## CTS ET CRSA : UNE VOLONTÉ COMMUNE DE COORDINATION

En 2023, quatre temps d'échanges entre les CTS, la CRSA et l'ARS ont été organisés.

Ils ont permis d'aborder différents sujets : CNR Santé, PRS, contrat de méthode... Mais également de poursuivre la volonté commune de coordonner les instances pour que les CTS soient forces de propositions à la CRSA, notamment au sujet des avis réglementaires de cette dernière. Les CTS font remonter des territoires les besoins, les avis à la CRSA d'envergure régionale.

Pour le PRS par exemple, les présidents des CTS ont proposé d'organiser leur plénière respective en amont, afin que les commissions spécialisées puissent en prendre connaissance. Elles ont ainsi pu à leur tour préparer au mieux le travail de la commission permanente qui avait pour mission de proposer un avis à la plénière du 17 octobre.

### Suivi Conseil National de la Refondation (CNR)

En 2022, les Conseils territoriaux de santé (CTS) avaient été identifiés comme l'instance adaptée pour mener les concertations. Les sujets abordés étaient :

Quatre thèmes communs	Un thème libre choisi par chacun
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention</li> <li>• Accès à la santé</li> <li>• Attractivité des métiers sur les territoires</li> <li>• Handicap, vieillissement et précarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies chroniques (CTS St Malo Dinan)</li> <li>• Santé environnement (CTS Lorient Quimperlé)</li> <li>• Fin de vie (Armor et Cœur de Breizh)</li> <li>• Innovation en santé (Penn Ar Bed)</li> <li>• Responsabilité populationnelle (Brocéliande Atlantique)</li> <li>• Santé mentale (Haute Bretagne)</li> </ul>

Ce sont 1.5Md'€uros qui ont été délégués à la Bretagne pour financer les projets issus du CNR.

Courant 2023, la dynamique s'est poursuivie avec l'identification de projets issus des territoires, sur les thèmes de l'offre de soins et de la prévention. Ces projets sont répartis comme ci-contre :

Département	Projets	Porteur
Côtes-d'Armor	Animateur hôpital promoteur de santé publique	CH Guingamp
	Accompagnement d'internats ruraux	Etablissements de santé du 22
Finistère	Développement d'un programme de formation promotion prévention de la santé	Université citoyenne de Brest
	Mise en place d'une unité mobile de prévention	PETR Pays de Brest
Ille-et-Vilaine	Pass secourisme	EPCI Vitré
	Passeport prévention de la santé	IREPS
	Vigimental	CH Guillaume Rognier
	Hébergements soignants durant la période estivale sur le littoral de la Côte d'Emeraude	Région Bretagne, lycée hôtelier, éducation nationale, UMIH, Côte d'Emeraude, mairie
Morbihan	Mise en place d'un bus mobile de prévention (MARSOUINS)	Association à vos soins
	Déployer les « semeurs en santé »	Cap autonomie santé
	Mise en place de la biologie délocalisée sur Groix	Centre de santé île de Groix
	Développer l'école du dehors	Association eaux et rivières
	Aller vers de la maison des adolescents	EPSM St Avé / Maison des adolescents de Vannes

### Soutien aux semaines d'information sur la santé mentale



La CRSA a souhaité apporter son soutien à l'organisation des semaines d'information sur la santé mentale organisées chaque année courant octobre.

Au terme d'un recensement des actions organisées dans les territoires, en lien avec les CTS, la CRSA a réalisé des actions de communication pour faire connaître au grand public ces manifestations dont communiqué de presse et publication sur les réseaux sociaux de l'ARS Bretagne (pour faire connaître les manifestations organisées) :

« La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, en association avec le mouvement associatif et les milieux professionnels, apporte son soutien aux organisateurs des semaines de la santé mentale.

C'est l'occasion de mettre en lumière la situation des personnes concernées par la maladie, de militer pour que les patients soient considérés avec attention et puissent exercer pleinement leur citoyenneté et bénéficier des soins comme des accompagnements requis.

C'est un enjeu de santé très fort qui touche toutes les couches de la population et qui se traduit par des moyens appropriés. Cela va du financement de la prévention, en passant par l'accès aux médecins et aux différents professionnels jusqu'à un accompagnement à domicile ou en services adaptés.

Ces semaines sont l'occasion de poser un autre regard sur les personnes concernées et leur entourage, de lutter pour un accès à leur santé et pour leur inclusion effective dans la société. »

## ANNEXE 1



Le 20 septembre 2023

Madame la Directrice générale de l'ARS Bretagne  
Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor  
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère  
Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine  
Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan

Madame la Directrice générale de l'ARS Bretagne,  
Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,  
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère,  
Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,  
Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan,

Lors de la réunion de commission permanente du 19 septembre 2023, notre instance a été saisie par les représentants des instances professionnelles et des usagers sur les graves difficultés que rencontre le système de santé, aggravées en période estivale, et plus particulièrement les EHPAD.

Leurs préoccupations portaient précisément sur :

- Les impasses budgétaires auxquelles sont confrontés les établissements ;
- Les problèmes d'effectifs rencontrés, avec une aggravation au cours de la récente période estivale (les deux étant liés de par le surcoût conséquent de l'intérim).

Notre instance est demandeuse d'un éclaircissement sur les mesures et dispositifs d'urgence annoncés. Concrètement, l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros concerne-t-elle des mesures non reconductibles nouvelles ou n'est-elle que la reprise d'une annonce d'un même montant présenté auprès des professionnels en début d'été ?

Les parties prenantes de notre instance ont mis l'accent sur le fait que ces dispositions ne sont pas de nature à éviter le risque d'éventuelles cessations d'activité de structures et d'impasses budgétaires graves (charges salariales et effet de l'inflation).

Enfin notre instance attire l'attention sur l'état d'épuisement de nombre de professionnels qui appellent aussi à un travail sur le niveau des ressources humaines et les accompagnements au titre de la qualité de vie au travail.

La prise en compte de cette situation inédite est un enjeu majeur au titre de l'accueil et de la bientraitance des personnes accompagnées.

Madame la Directrice, Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère, Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan, notre instance souhaite un retour sur ces éléments en vue de leur communication auprès des mandants.

Dans cette attente et en vous remerciant, recevez mes meilleures salutations.

**Roland OLLIVIER**  
Président de la CRSA Bretagne

Secrétariat de la CRSA assuré auprès de la DAQP  
6 place des Colombes  
CS 14 253  
35 000 Rennes Cedex  
Tél : 02.22.06.72.43

ANNEXES



Rennes, le 05 octobre 2023

Direction générale

Affaire suivie par :  
Tél. :  
Mél. :

Madame la Directrice générale  
ARS Bretagne

à

Monsieur Rolland Ollivier,  
Président de la CRSA Bretagne.

**Objet : courrier d'alerte graves difficultés que rencontre le système de santé, aggravée en période estivale, et plus particulièrement les EHPAD**

Monsieur le Président de la CRSA Bretagne,

Par courrier en date du 20 septembre 2023 vous avez souhaité m'interpeller sur la situation des établissements médico-sociaux en Bretagne. Je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

Face aux difficultés budgétaires rencontrées par les établissements médicaux sociaux, un fonds d'urgence de 100 millions d'euros a été notifié aux ARS. Pour la Bretagne, ce sont 6 millions d'euros qui vont ainsi pouvoir venir en soutien aux 127 établissements identifiés comme en difficulté, des EHPAD pour une très large part.

Une somme de près de 5 millions d'euros a déjà été déléguée par l'ARS Bretagne en août dernier, par anticipation sur de fonds d'urgence. Cette aide exceptionnelle a été notifiée aux établissements selon les modalités suivantes :

- 3,8 millions d'euros à partir des données issues des états réalisés des recettes et dépenses 2022 et des états prévisionnels des recettes et dépenses 2023, notamment au regard de l'évolution des charges énergétiques et d'intérim,
- 1 million d'euros pour les situations de rupture de trésorerie identifiée d'ici à novembre 2023.

Le solde de 1,2 million d'€ sera mobilisé dans le cadre des commissions départementales réunies les 19 et 20 septembre en articulation étroite avec les conseils départementaux, afin de cibler des établissements du champ « personnes âgées » en fragilité financière.

Ces dotations exceptionnelles seront complétées par des crédits non reductibles habituellement délégués en fin d'exercice budgétaire, sur la base des demandes que les établissements adressent à l'ARS. Environ 25 millions d'euros vont ainsi être délégués d'ici la fin de l'année, permettant de conforter la situation financière des établissements et services médico-sociaux, en particulier des EHPAD.

Agence régionale de santé Bretagne  
6 place des colombes  
35 000 RENNES  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



Convaincue que la qualité de vie au travail (QVT) fait partie des leviers d'action à fort enjeu sur les problématiques en lien avec la fidélisation des professionnels et la prévention de leur épuisement, l'ARS Bretagne accompagne depuis de nombreuses années les établissements sanitaires et médico-sociaux au titre de la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail et de la Qualité de vie au travail par l'intermédiaire de différents leviers :

- Les Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT) ont fait l'objet d'une dotation régionale de 1,5 millions d'euros en 2022 pour les établissements de santé. Quant aux établissements médico-sociaux, ils ont pu bénéficier d'accompagnement sur crédits non reductibles à hauteur de 6,8 millions d'euros en 2022 pour agir sur les leviers suivants : formation à la prévention des musculo-squelettiques, les risques psychosociaux, l'analyse de la pratique professionnelle, le soutien à la mise en place d'une démarche de qualité de vie au travail.
- L'ARS mobilise également des crédits pour que des établissements soient accompagnés par l'ARACT Bretagne dans le cadre de la démarche d'Actions Collectives Innovantes et apprenantes (ACIA) afin de les aider dans la mise en place d'une démarche QVT :
  - 5 établissements bretons (médico-sociaux et sanitaires) sont accompagnés depuis début 2022 par l'ARACT Bretagne dans le cadre de l'appel à projets national « numérique et QVT » lancé à l'automne 2021.
  - L'ARS Bretagne finance à hauteur de 60 000 d'euros l'accompagnement de 8 établissements médico-sociaux dans le cadre d'un appel à projet "QVT et Management". Il s'agit de proposer une action collective visant à accompagner des acteurs d'encadrement et de direction d'ESMS, pour développer et renforcer leurs compétences à agir en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail pour les équipes et pour eux-mêmes.
  - L'ARS a poursuivi en 2022 l'accompagnement d'EHPAD du département des Côtes d'Armor initié avec l'ARACT, avec pour objectif de donner des repères pratiques aux établissements sur le déploiement de la démarche QVT et agir sur l'attractivité du métier d'aide-soignant.

L'ARS Bretagne renforcera sa mobilisation dans ce domaine par l'inscription dans le PRS en cours de consultation réglementaire plusieurs objectifs qui se traduiront par un renforcement de l'accompagnement des professionnels et des initiatives, en lien avec l'ensemble des partenaires et acteurs.

Consciente du besoin d'accès aux informations relatives aux tensions qui touchent le système de santé, je souhaite vous préciser que les commissions spécialisées de la CRSA et nos temps de rencontre réguliers peuvent être des moments privilégiés pour solliciter un éclairage ou un échange sur des sujets qui présentent une sensibilité particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la CRSA Bretagne, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Elise NOGUERA

Directrice générale

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi des réclamations. Vos données sont conservées 3 ans à compter de la clôture de l'instruction de la réclamation et sont, en principe, uniquement destinées aux services internes de l'ARS en charge des réclamations. Cependant, vos données d'identification peuvent être transmises aux établissements ou aux professionnels de santé concernés afin de pouvoir instruire votre réclamation. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits informatiques et Libertés, consultez la notice sur notre site [www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr) ou contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.



### Proposition d'avis de la Commission Spécialisée Prévention sur le PRSE 2023-2028

#### 1. Méthode et démarche de concertation

La Commission Spécialisée Prévention (CSP) a formé un groupe de travail Santé-Environnement, afin de contribuer à l'avis de la CRSA sur le futur PRSE 4.

Les membres de la CSP, les présidents des commissions spécialisées de la CRSA, et les présidents des CTS ont été sollicités pour participer ou nommer un représentant de leur commission.

Ce groupe de travail a pu se réunir 2 fois les 12 juin et 19 septembre 2023.

En premier lieu, le projet de PRSE a fait l'objet d'une présentation de type Power- point par les représentants de l'ARS.

Dans un deuxième temps, au regard des délais contraint, nous avons sollicité l'ARS pour formaliser un webinaire, ouvert à tous, pour présenter la version qui allait être soumise à la consultation. Ce webinaire a eu lieu le 08 septembre 2023.

Le groupe de travail s'est donc réuni ensuite pour échanger sur le PRSE 4, et co-construire l'avis de la CRSA. Ont également été sollicités les territoires via les CTS, pour faire remonter les avis émis lors des temps de travail.

#### 2. L'avis de la Commission Spécialisée Prévention

L'approche de la santé environnementale par « une seule santé », est ambitieuse. Il est évidemment nécessaire d'avoir une vision globale de l'impact de l'environnement sur notre santé, et mais également de l'impact que nous avons sur notre environnement.

La prévention et le changement climatique sont les fils conducteurs du PRSE 4, qui exprime une réelle volonté de dynamique partenariale, mais le changement climatique mériterait d'être identifié comme un axe ou à minima une priorité à part entière, afin de lui adjoindre des objectifs précis et opérationnels.

Enfin, le fait de continuer à porter une attention particulière aux populations vulnérables a été unanimement apprécié.

Nous pouvons regretter que le PRSE4 ne soit pas prescriptif, qu'il dépende de fonds nationaux et non régionaux.

Nous souhaiterions qu'il soit clairement identifié un objectif transversal d'observation, d'amélioration des connaissances, d'appropriation des données, selon des approches territorialisées.

#### 3. La Commission Spécialisée Prévention de la CRSA propose donc un avis favorable pour le Plan Régional Santé Environnement 4, sous réserve de :

- L'articulation entre PRS 3 et PRSE 4, et souhaitons qu'une convergence PRS/PRSE soit engagée ;
- Sa mise en œuvre sur les territoires et nous pourrions même imaginer la mise en place en proximité d'instances de suivi. De même, l'ARS devra mettre en place les moyens nécessaires à une participation des représentants des organisations agricoles ;
- La prise en compte des spécificités bretonnes, et tout particulièrement celle de l'eau (ressource, contaminations et pollutions, littoral...) et des algues vertes où nous pourrions adopter une vigilance santé par rapport aux plans existants. Des assises de l'eau deviennent une nécessité ;
- La mise en œuvre effective de l'évaluation.